

Lithium de Manono : un projet prometteur sacrifié sur l'autel des intérêts politiques

P.P. 6-7

ECONEWS

Directeur de Publication : Faustin Kuediasala

N° 610 du vendredi 22 au dimanche 24 juillet 2022 Prix : 3.000 FC

Journal en ligne
et Tri-hebdomadaire
d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa/Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/89 301 93 05
+ 243 903 185 670

E-mail : kuediasala@gmail.com

www.econewsrdc.com

L'info qui fait échos

Purge au Gouvernement : chasse aux ministres pro Kabund

P. 2

Procès Matata : jour de vérité ce vendredi à la Cour de cassation

Dans le procès ouvert à la Cour de cassation contre l'ancien Premier ministre, Matata Ponyo Mapon, en rapport avec la débâcle du Parc agro-industriel de Bukanga-Lonzo, c'est ce vendredi 22 juillet 2022 que la Cour rend finalement son verdict au regard de plusieurs exceptions soulevées par la défense. Initialement prévue pour le jeudi 21 juillet, la Cour a dû différer son verdict d'un jour en raison, dit-elle, qu'«un membre de la chambre est indisponible pour cause d'inhumation d'un très proche parent». Qu'importe ! Le plus important est que la Cour de cassation a rendez-vous avec l'Histoire. Pour son honneur et sa crédibilité, la Cour de cassation n'a qu'une issue :

P. 4



PARLONS-EN

Une chose et son contraire

ECONEWS

En début de semaine, le Gouvernement a annoncé la mise aux enchères prochaine de 23 blocs pétroliers et gaziers répartis sur une partie des 26 provinces, provoquant la désapprobation des organisations de défense de l'environnement qui s'alarment du fait que certains blocs identifiés empiètent sur des aires naturelles protégées. L'on pourrait se féliciter de la prévoyance de l'Etat congolais dans un contexte international marqué par la guerre en Ukraine, qui entraîne une redistribution des cartes dans la répartition mondiale du pétrole et du gaz...

(Lire en page 2)

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET UG-PDSS

P. 5

Le Parc des Virunga en péril : Kinshasa appelle la communauté internationale à jouer franc jeu

P. 12

Purge au Gouvernement : chasse aux ministres pro Kabund

Au sein du Gouvernement, la sortie en fanfare de Jean-Marc Kabund-a-Kabund fera sûrement des victimes, spécialement dans les rangs des ministres dont les nominations sont passées par celui qui a décidé de tourner le dos au Président de la République. On doit s'attendre à une grande purge. Les plus visés sont des ministres pro Kabund. Mercredi, dans sa réplique à Jean-Marc Kabund-a-Kabund, Augustin Kabuya, secrétaire

général de l'UDPS, a annoncé les couleurs. « Tous les ministres nommés sur la liste Kabund-a-Kabund, préparez déjà vos bagages », a lancé Kabuya. Tout est bien clair. Le départ de Kabund-a-Kabund aura un effet dévastateur dans les institutions politiques. Le premier round se jouera sûrement au sein du Gouvernement. Bien des ministres sont sur la liste de départ.

ECONEWS

Depuis que le maître-nageur avait décidé de se noyer en se mettant en vedette dans des situations compromettantes, ses protégés sont sans parapluie. Ils sont actuellement à la porte de sortie du gouvernement et des autres structures étatiques. C'est d'ailleurs pour la même raison que la mise en place au sein des entreprises publiques et de la territoriale a pris du temps. Lorsqu'on sait que c'est l'ancien président de l'UDPS qui avait piloté le processus de mise en place du gouvernement de la République, on doit s'attendre à un chambardement au sein de l'Exécutif particulièrement.

« Tous les ministres nommés sur la liste Kabund-a-Kabund, préparez déjà vos bagages », a déclaré Augustin Kabuya, secrétaire général de l'UDPS.

Cette déclaration n'est pas anodine. Elle est une manière de dire ouvertement que le mal causé par Kabund-a-Kabund est profond parce que à la mesure de la confiance qui lui était faite par le président de la République et l'ensemble de la machine du parti présidentiel. Jean-Marc Kabund-a-Kabund a botté sur le parti qui l'a façonné et va plus loin pour le défier.

Entre Kabund-a-Kabund et l'UDPS, l'un cherche à se noyer avec l'autre tellement qu'ils se connaissent bien. Dans cette guerre, il y a un



Entre Kabuya et Kabund, plus rien ne les unit

puissant et un faible. Il y a un crapaud et un bœuf.

Dans cette épreuve, celui qui sortira vainqueur est en apparence connu en avance. Mais, en réalité, le plus faible pourrait faire mal.

Exclu de l'UDPS, Kabund-a-Kabund a créé le tien qui peinerait à trouver agrément. La raison est simple : le ministre de l'Intérieur est un produit de Jean-Marc Kabund-a-Kabund. Il est sorti de son quota. S'il se précipite à lui accorder l'agrément, il risque d'être accusé de rouler pour le fondateur de « *Décision finale* », devenu « *Alliance pour le changement* ».

MINISTRES BIEN PLACÉS SUR LA LISTE DE DÉPART

Malgré cette attitude tendant à plaire, la messe est dite pour le ministre de l'Intérieur, Daniel Aselo. Pour avoir été porté par Kabund-a-

Kabund, il va lui rester pour longtemps encore redevable. Ce n'est pas un secret.

Sur la liste des partants, il y a aussi le ministre des Mines, Antoinette Nsamba, pour qui Kabund-a-Kabund s'était battu bec et ongle. En retour, selon plusieurs sources, elle lui aurait facilité les opérations dans son secteur. Ce qui lui avait permis de se faire une bonne santé financière. Ce n'est pas avec ses émoluments de députés que Kabund-a-Kabund a construit une école moderne de 350.000 dollars US, comme il s'en était vanté du haut de la tribune du Palais du peuple. L'argent est venu des investissements opérés avec des clients nommés à des postes de responsabilité.

Le ministre de l'EPST (Enseignement primaire, secondaire et technique), Tony Mwaba, est également de ceux qui ont été

porté par Kabund-a-Kabund. Alors qu'il n'était pas élu sur la liste UDPS, il a tiré des dividendes politiques mieux que ceux qui s'étaient battus sous le label UDPS. Ce n'est pas un hasard. Il aurait payé la douane et surtout aurait donné des garanties suffisantes de ne jamais oublier le bienfaiteur Kabund-a-Kabund. La liste est longue.

L'onde de choc contre les pro Kabund-a-Kabund ne va pas se limiter seulement à l'UDPS. Par exemple, le ministre du Plan, Christian Mwando, était conduit auprès du Chef de l'Etat sous la bannière de Kabund. Lui aussi risque de subir les rigueurs de la trahison.

C'est dire que dans sa chute, Kabund ne coulera pas seul. Il entraînera un grand nombre. La purge n'épargnera aucune institution. Des institutions provinciales passeront également à la trappe.

Mise au point de l'UDPS après la sortie médiatique de Jean-Marc Kabund-a-Kabund

Le lundi 18 juillet 2022, Monsieur Jean-Marc KABUND, député national élu sur la liste UDPS, ancien Secrétaire Général et Président ad intérim de l'UDPS/TSHISEKEDI récemment exclus du parti pour entre autres : détournement de plusieurs millions de dollars des cartes des membres et de cotisations, agression d'un élément de la garde républicaine ainsi que monnayages éhontés des postes de responsabilité destinés à l'UDPS s'est offert un moment en spectacle face à la presse. Au cours de celui-ci, il a débité en chapelet de contre-vérités, dans le

but inavoué de nuire à la personne se Son Excellence Monsieur Félix TSHISEKEDI TSHILOMBO, Président de la République Démocratique du Congo, Chef de l'Etat.

Comme tout le monde peut s'en rendre compte aujourd'hui, ce coup médiatique a été un non-événement qui ne mérite pas d'accaparer l'attention du public. Ça a été un coup de pétard mouillé et une nuée de fumée déjà engloutis dans l'atmosphère.

L'Union pour la Démocratie et le Progrès Social/TSHISEKEDI, UDPS en sigle, a suivi ces déclarations qu'elle con-

sidère comme injurieuses, diffamatoires et séditeuses, dirigées non seulement contre le Parti mais aussi contre Son Excellence Monsieur le Président de la République.

En effet, plutôt que de dire à l'opinion les raisons profondes qui ont conduit à son exclusion de l'UDPS, Monsieur Jean-Marc KABUND, en homme frustré, a volontairement choisi d'extérioriser ses frustrations en débitant de mensonges dans le but de distraire et détourner l'opinion nationale dans son élan de mobilisation et de solidarité avec nos Forces Armées engagées sur le

champ de bataille sous le leadership du Commandant Suprême de Forces Armées et de la Police Nationale, Son Excellence Monsieur le Président de la République Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO et sur le parti UDPS qui lui a tout donné.

Dans les lignes qui suivent, nous allons vous exposer la personnalité de Monsieur Jean-Marc KABUND pour vous permettre de comprendre sa vraie nature qui justifie tous les faits et actes passés et présents. Avant de relever et de tordre le cou à ses contre-vérités avec chiffres à l'appui.

(Suite à la page 3)

PARLONS-EN

Une chose et son contraire

(Suite de la Une)

moteurs essentiels de la croissance des puissances occidentales.

Français, Italiens, Allemands ou Espagnols, voire les Américains cherchent ardemment à s'affranchir de leur dépendance aux hydrocarbures russes et à diversifier leurs sources d'approvisionnement. Les pays producteurs d'Afrique sont sollicités avec empressement, au même titre que les pays du Golfe persique. Et la RDC, pour peu que ses dirigeants se montrent réalistes et pragmatiques est en mesure de tirer son épingle du jeu, et enfin susciter l'espoir du relèvement d'une économie plombée par une corruption endémique et une fiscalité hors normes. Mais c'est sans compter avec le type de dirigeant congolais passé maître dans l'art de manier l'art d'une chose et son contraire.

On en veut pour preuve les tergiversations de Kinshasa quand il s'agit de prendre des décisions déterminantes mettant en jeu des investissements étrangers de plusieurs milliards de dollars.

A titre d'exemple, les écueils dressés sur le parcours de l'Australien AVZ, acquéreur du riche gisement de lithium de Manono dans la province de Tanganyika. Pendant que le monde industriel est engagé dans la course à ce métal, dont le sous-sol congolais regeorge et composant essentiel des batteries électriques, les investisseurs australiens butent sur des embûches politiques orchestrées depuis la capitale, pour des raisons faciles à deviner.

Mais il n'y a rien de nouveau dans le ciel congolais. L'on ne compte plus les projets mort-nés du fait de la gourmandise des décideurs friands de pas-de-porte et de bakchichs. Le résultat est une catastrophe : pendant que Kinshasa se complait dans des discours léniants sur fond d'un culte de la personnalité exacerbé, les pays voisins exploitent déjà le pétrole du Graben Albertine ou encore, produisent une partie de leur électricité grâce au gaz du lac Kivu.

Mise au point de l'UDPS après la sortie médiatique de Jean-Marc Kabund-a-Kabund

I. Les raisons de l'exclusion de Monsieur Jean-Marc KABUNDA de l'UDPS

Poussé par la folie du pouvoir, le malin de Jean-Marc Kabund ne s'était jamais empêché de s'ériger en justicier qui, non seulement se donnait l'audace d'interpeller des gens mais aussi, infligeait, sans titre ni qualité, des châtiments corporels à ses victimes. Il ne se gênait pas de confisquer les biens d'autrui dont les carrés miniers et autres biens matériels. A titre d'exemple, au mois de novembre 2021, sieur Jean-Marc KABUNDA avait ravi les carrés d'un paisible citoyen congolais sans juste motif. C'est à la suite de plusieurs interventions, lui faisant comprendre que son comportement ne reflétait pas l'esprit tshisekediste et notre idéologie socialiste, que cette mine a été restitué à son propriétaire provoquant la sainte colère de Jean-Marc KABUNDA.

Ce comportement barbare et immoral ne discréditait pas seulement son auteur mais aussi le Parti qui se trouvait par ce fait mis en marge de l'idéal de l'Etat de droit prôné par nos pères fondateurs qui avaient consenti d'énormes sacrifices et payé le fort de leurs vies pour sa matérialisation.

Sans devoir énumérer toutes les antiveaux qui ont caractérisé sa gestion calamiteuse de notre formation politique dont notamment l'ENRICHISSEMENT PERSONNEL RAPIDE ET SANS CAUSE, L'INSOLENCE ET LA DELINQUANCE POLITIQUES ainsi que les MANIPULATIONS TRIBALES au sein du Parti, le dernier MEFAIT visible et connu de Monsieur Jean-Marc KABUNDA qui lui a valu l'exclusion de l'UDPS, n'est pas une quelconque contradiction idéologique ou politique avec le Chef de l'Etat Félix-Antoine TSHISEKEDI, moins encore avec les instances du Parti dont il assurait personnellement, de manière autocratique, la direction mais plutôt, sa délinquance qui l'a conduit à humilier publiquement, par le canal de ses gardes du corps, un membre de nos Forces Armées, plus spécialement, un élément de la Garde Républicaine.

Ayant étalé constamment son immoralité sur la place publique, son incapacité à vivre dans la société des personnes civilisées et son refus de se soumettre aux valeurs de la social-démocratie, l'UDPS avait choisi de chasser sieur Jean-Marc KABUNDA de ses rangs pour préserver les acquis de sa lutte.

II. DE CONTREVERITES DE MONSIEUR JEAN-MARC KABUNDA WA KABUNDA

A. SUR LES PRETENDUES STAGIAIRES ET JOUISSEURS QUI SERAIENT AU SOMMET DE L'ETAT

Venu à la tête du Parti dans les conditions que tout le monde connaît et sur lesquelles je reviendrais brièvement ici, Jean-Marc KABUNDA n'avait assumé aucune fonction publique dans sa vie. Il s'est tout de suite retrouvé vice-président de l'Assemblée nationale. Il a été seul à sélectionner les 90% des collaborateurs actuels du chef de l'Etat et la totalité des membres du Parti au Gouvernement.

A les qualifier des stagiaires : soit qu'il les avait sélectionnés à dessein pour nuire au mandat de l'UDPS et de son Excellence Monsieur le Président de la République à la tête du pays, soit qu'il était lui-même d'une incompétence caractérisée qu'il ne les avait pas sus stagiaires.

Lorsque sieur Jean-Marc KABUNDA parle des jouisseurs, il faut qu'il précise s'il ne s'adresse pas à lui-même.

En une année du mandat à l'Assemblée nationale, il construisait une école d'une valeur de 350.000 dollars, soit l'équivalent de dollars américains (30.000) trente mille mensuellement. Alors que deux ans avant, il n'avait rien. Ceci n'étant qu'illustratif parce qu'il faut y ajouter les constructions des stades et villas de luxe à travers tout le pays.

B. SUR LA GESTION DE LA GUERRE

En cette période où le pays fait face à une agression étrangère, en même temps que la nation toute entière se mobilise autour du Chef de l'Etat et de nos Forces Armées, l'UDPS est surprise par les déclarations tapageuses et irresponsables débitées par sieur Jean Marc KABUNDA WA KABUNDA affirmant, sans preuve, que «*le régime TSHISEKEDI n'a rien investi dans l'armée...*»

Par ces déclarations, Monsieur Jean-Marc KABUNDA a montré clairement son accointance avec les ennemis de la République et devrait désormais être traité de TRAITRE DE LA NATION, Car, plus que jamais, notre armée n'a jamais occupé le centre de préoccupation de nos dirigeants plus que maintenant : les militaires sont recrutés, formés et équipés. Des efforts visibles sont consentis pour améliorer les conditions de vie de nos hommes en treillis.

C. SUR LA PRETENDUE FAIBLE MOBILISATION DES RECETTES

En ce qui concerne les finances publiques depuis 2019, le budget de l'Etat a subi chaque année de fortes mutations en termes d'amélioration des performances dans le recouvrement des recettes publiques et dans les dépenses sociales.

De trois milliards de dollars (USD 3.000.000.000) du niveau de

réalisation des assignations budgétaires avant 2019, soit la moyenne de 40%, le budget de l'Etat est en train de se hisser autour de dix milliards de dollars soit plus de trois fois la situation de 2018 avec une mobilisation dépassant largement les 100% des prévisions dans un contexte de récession mondiale liée notamment au COVID et la guerre en Ukraine.

Le stock des réserves de change internationales est en fort accroissement : de HUIT CENT MILLIONS en fin 2018, elles se situent au-delà de QUATRE MILLIARDS en mi 2022, une réalisation jamais atteinte dans l'histoire de notre pays.

Le marché de change est resté relativement stable depuis fin 2020 jusqu'à ce jour. Tout cela est incontestablement une expression des effets de la bonne gouvernance induite par la qualité du leadership du président de la République Félix-Antoine TSHISEKEDI.

Toutes ces évidences restent tout de même invisibles aux yeux de Jean-Marc KABUNDA : c'est pitoyable !

A vous de juger si pareille performance peut être l'œuvre d'un stagiaire au sommet de l'Etat.

D. SUR LA PRETENDUE INTENTION DE TRICHER AUX ELECTIONS DE 2023 ET TENTATIVES DE MISE EN PERIL DE LA PERIODICITE DU CYCLE ELECTORAL

A une année de la convocation du corps électoral, la Commission Nationale Electorale indépendante difficilement mise en place accusait à son installation 28 mois de retard. A ce jour, grâce à la détermination de son Excellence Félix TSHISEKEDI, ce retard a été comprimé de sorte que, aujourd'hui que je parle, une seule opération pré-électorale nous sépare de la tenue effective du scrutin. C'est l'actualisation du fichier électoral. Les appels d'offres ont été lancés tant sur l'équipement en machine que sur le recrutement du personnel.

De quoi un homme sérieux et expérimenté comme il le prétend peut déduire à ce jour pareilles tentatives ?

E. SUR LA PRETENDUE GESTION CALAMITEUSE DE LA GRATUITE DE L'ENSEIGNEMENT

La gratuité de l'enseignement est inscrite dans notre constitution adoptée par notre peuple le 18 février 2006 et n'a jamais été intégralement appliquée dans notre pays. Promesse de campagne du Chef de l'Etat, la gratuité de l'enseignement est à ce jour effective. Parmi ses effets, on peut citer notamment :

- La révision à la hausse des sa-

laire de base de tous les enseignants, l'alignement et le paiement de plus de 250.000 enseignants restés nouvelles unités, certains depuis plus de 30 ans, l'octroi des indemnités de transport et de logements aux enseignants des Chefs-lieux des Provinces, l'octroi de la prime de brousse à ceux des territoires, ainsi que le paiement de la prime de la gratuité aux enseignants du primaire. Par conséquent le salaire d'un enseignant est passé de :

- **168.728 FC à 381.577 FC**, soit 126% d'augmentation pour l'enseignant de Kinshasa et de Lubumbashi;

- **168.728 FC à 411.577 FC**, soit 144% d'augmentation pour l'enseignant de Kinshasa et de Lubumbashi du niveau primaire ;

- **155.130 FC à 321.413 FC**, soit 107% d'augmentation pour l'enseignant des Chefs-lieux des Provinces;

- **155.130 FC à 351.413 FC**, soit 127% d'augmentation pour l'enseignant des Chefs-lieux des Provinces du niveau primaire;

- **155.130 FC à 233.079 FC**, soit 50% d'augmentation pour l'enseignant des Territoires;

- **155.130 FC à 263.079 FC**, soit 70% d'augmentation pour l'enseignant des Territoires du niveau primaire;

Ces augmentations portent à **327.023 FC** le salaire moyen d'un enseignant au niveau national.

- Le réajustement des frais de fonctionnement des écoles primaires qui ont conduit à une augmentation faisant passer de **45.000 FC** à :

- **200.000 FC** pour les écoles de 1 à 11 classes soit une augmentation de 344% ;

- **420.190 FC** pour les écoles de 12 à 18 classes soit une augmentation de 834% ;

- **620.190 FC** pour les écoles de 19 classes ou plus soit une augmentation de 1.278% ;

- **2.450.000 FC** pour les écoles de prestige soit une augmentation de 5.344%.

Toutes ces actions ont fait passer l'enveloppe mensuelle de paie des enseignants de **70.154.552.544 FC** à **205.740.718.434 FC** soit une augmentation de 193%.

F. SUR LE DOSSIER RAM

1. Le RAM (Registre des Appareils Mobiles) a été institué par le décret du 1^{er} Ministre N°012/15 du 20 février 2012, Tshisekedi n'était pas au pouvoir.

2. Il tire son fondement de la loi N°014/2002 du 16 octobre 2002, portant création, organisation et fonctionnement de l'ARPTC, précisé en son article 21, qui stipule, je cite : «*Autorité de régulation dispose des ressources ordinaires et extraordinaires*».

3. La mise en place du système RAM (CEIR) en RDC est faite sur base de la décision de l'ARPTC N°053/ARPTC/CLG/2016, du 22 juillet 2016 du collège de l'ARPTC qui consacre la certification préalable des appareils mobiles au moyen d'un système CEIR (Central Electronic Identity Register) fonctionnant sur base du numéro IMEI du téléphone et de la SIM.

4. C'est dans cette optique que le 1^{er} Ministre ILUNGA ILUKAMBA prend en date du 09 mars 2020, le décret numéro 020/005 modifiant et complétant le décret numéro 012/15 du 20 février 2012, fixant ainsi les modalités de calcul et les taux des revenus des prestations de l'ARPTC.

Il y a lieu de retenir que les droits d'enregistrement reviennent réellement à l'ARPTC et constituera sa rémunération en échange de ses prestations relatives à la certification des appareils mobiles par le truchement du système CEIR.

En définitive, le RAM, étant une institution du Gouvernement de la République sur base d'un décret du Premier Ministre, ne peut en aucun cas être géré par la Présidence de la République.

Mais le plus grave, c'est que Monsieur Jean-Marc Kabund-a-Kabund, comme Député et deuxième personnalité de l'Assemblée nationale, n'a pas touché d'un seul coup lors des discussions de ce dossier à l'Assemblée nationale.

Il a attendu son éviction pour venir se débattre par une sorte de règlement de compte.

L'on peut comprendre en quoi le mensonge reste intime ment lié aux gènes même de Jean-Marc KABUNDA qui, en son temps, a dû mentir sur ses origines pour gagner la confiance du Président Etienne TSHISEKEDI afin de se faire nommer Secrétaire Général du Parti.

Y-a-t-il plus dangereux dans ce pays que cet homme qui a usé des moyens de la République mis à sa disposition pour s'attaquer à nos forces armées, à des paisibles citoyens et à notre Police pour s'assurer de sa glorieuse, œuvre de l'ivresse du miel ? Si tout ceci est vérifiable, l'on peut se poser la question de savoir où était réellement la tête de Jean-Marc KABUNDA pendant qu'il trônait à la tête du Parti et au Bureau de la deuxième institution du pays ?

L'UDPS considère cette sortie hasardeuse, immorale et opportuniste de sieur Jean-Marc KABUNDA comme un non-événement qui ne saurait emporter la sympathie de notre peuple en sa faveur, le met en garde et appelle le Peuple congolais à ne pas le suivre dans ses errements.

FAIT à KINSHASA, LE 20 JUILLET 2022
AUGUSTIN KABUYA TSHILUMBA
SECRETARE GENERAL

Procès Matata : jour de vérité ce vendredi à la Cour de cassation

Dans le procès ouvert à la Cour de cassation contre l'ancien Premier ministre, Matata Ponyo Mapon, en rapport avec la débâcle du Parc agro-industriel de Bukanga-Lonzo, c'est ce vendredi 22 juillet 2022 que la Cour rend finalement son verdict au regard de plusieurs exceptions soulevées par la défense. Initialement prévue pour le jeudi 21 juillet, la Cour a dû différer son verdict d'un jour en raison, dit-elle, qu'«un membre de la chambre est indisponible pour cause d'inhumation d'un très proche parent». Qu'importe ! Le plus important est que la Cour de cassation a rendez-vous avec l'Histoire. Pour son honneur et sa crédibilité, la Cour de cassation n'a qu'une issue : «se déclarer incompétente», comme l'a fait précédemment la Cour constitutionnelle. Ainsi, le droit sera dit, loin de toutes considérations politiques qui entourent ce procès.

HUGO TAMUSA

Jour de vérité ce vendredi 22 juillet 2022 du procès ouvert à la Cour de cassation contre l'ancien Premier ministre, Matata Ponyo Mapon, et ses deux co-accusés, à savoir Patrice Kitebi, ancien ministre délégué aux Finances au moment des faits, et le Sud-africain Christo Grobler.

Initialement prévu pour jeudi, la Cour de cassation a décalé d'un jour son verdict, en réponse à plusieurs exceptions soulevées par la défense. Elle justifie ce léger report par le fait qu'un deuil a frappé un membre de la

chambre. Dont acte.

Quoi qu'il en soit, cette journée restera à jamais inscrite dans les annales de la Cour de cassation. En bien ou en mal, tout dépendra de l'attitude des juges de cassation. S'ils se laissent guider par le droit, ils n'ont d'autre issue que de «se déclarer incompétente». Ce qui sauvera non seulement leur honneur, mais rendra aussi à la Cour toute sa noblesse. En réalité, il ne peut pas en être autrement, au regard des exceptions de droit soulevées, le jeudi 14 juillet 2022, par le professeur Raphaël Nyabirungu dans sa superbe note de plaidoirie. S'en détourner serait une belle manière de porter un



Matata et son co-accusé, le Sud-africain Christo Grobler, lors de sa comparution en novembre 2021 devant la Cour constitutionnelle

coup dur aussi bien à l'Etat de droit tant vanté par le Chef de l'Etat qu'à la Justice congolaise.

Dans l'entourage de Matata, on est convaincu que la Cour de cassation ne se laissera pas guider par des mains invisibles qui ont toujours instrumentalisé le procès Matata.

«Si la Cour de cassation se déclare compétente à juger un ancien premier ministre, ce serait un scandale judiciaire irréparable et en plus, elle va contredire le parquet près la Cour de Cassation», a confié au journal en ligne «casinfo» un membre de LGD (Leadership et Gouvernance

pour le développement), le parti politique créé récemment par Matata Ponyo.

Pour la défense de Matata, «dans le cas sous examen, la Cour de céans ne peut s'arroger la compétence de juger le prévenu Matata pour des faits qu'il aurait soit disant commis pendant qu'il assumait les fonctions du premier ministre».

Qui pis est, on note que, dans un procès-verbal daté du 18 mai 2021, la plénière des magistrats du parquet général près la Cour de Cassation avait conclu que «seul le Procureur général près la Cour

constitutionnelle qui est compétent pour instruire l'affaire mettant en cause Matata Ponyo, étant entendu que ces faits ont été commis quand il exerçait les fonctions du Premier ministre».

Pour rappel, la Cour constitutionnelle qui a instruit en novembre 2021 le procès Matata sur l'affaire Bukanga-Lonzo s'était déclarée finalement «incompétente». Sans surprise, la Cour de cassation devait emprunter ce vendredi la même voie. A moins que la politique prenne le dessus sur les avis juridiques des juges de cassation.

Il insistait sur le fait que la compétence de la Cour de cassation à l'égard d'un sénateur «n'est justifiée que par les infractions commises par le sénateur dans l'exercice de ses fonctions de parlementaire. Dès que les infractions ont été commises non pas par un sénateur qui ne l'était pas encore, mais par un premier ministre aujourd'hui honoraire, la Cour de cassation déclarera son incompétence».

Lire en page 9, le procès-verbal de la plénière du Parquet général près la Cour de cassation, statuant en mai 2021 sur l'affaire Matata.

Dialogue de Petersburg sur le climat : la RDC pleinement engagée dans la transition énergétique

TIGHANA MASIALA

Plus de 40 ministres en charge du climat du monde ont pris part durant deux jours, soit du 18 au 19 juillet 2022, à Berlin (Allemagne) à la 13^{ème} édition du Dialogue de Petersburg sur le climat (Petersburg Climate Dialogue). La RDC était représentée par la vice-Premier ministre, ministre de l'Environnement et du Développement durable, Eve Bazaiba.

Il était question de la transition énergétique pour une rapide réduction des émissions du carbone. Un pas important salué par le ministre égyptien des Affaires étrangères.

L'édition 2022 de ce dialogue de Petersburg, tenue sous la co-présidence de l'Allemagne, représentée par son ministre des Affaires étrangères Annalena Baerbock, et de l'Égypte, par son ministre des Affaires étrangères Sameh Shoukry, était une opportunité de consultation et de coordination entre pays actifs dans les efforts de lutte contre le changement climatique dans le monde. Il s'agit également, pour ces ministres, d'approfondir



La VPM Eve Bazaiba aux assises d'Allemagne

dir l'agenda de la COP27 en vue de l'accélération de l'action climatique sur les questions de l'atténuation, de l'adaptation, de la gestion des pertes et dommages tout en mettant en exergue le fait que le financement est nécessaire pour soutenir ces actions.

A l'ouverture de cette discussion, le ministre Égyptien des Affaires Étrangères et président désigné de la COP27, Sameh Shoukry, a attiré l'attention sur la nécessité des actions concrètes en Égypte. «Le moment est venu de mettre en œuvre,

après six ans à négocier l'accord de Paris, le passage de l'étape de négociation des textes juridiques à la mise en œuvre d'actions sur le terrain... et cela en aidant les pays en développement à faire face aux conséquences de changement climatique», a-t-il indiqué.

L'Afrique ne sera pas épargnée par cette transition énergétique, elle pourrait être une opportunité, même si le continent ne représente que 4% des émissions de carbone. Cette transition énergétique ne peut se faire sans la République Démocratique du Congo. Elle détient une multitude de minerais stratégiques utilisés pour les batteries qui stockent l'énergie solaire ou dans l'industrie automobile.

La vice-Premier ministre, ministre de l'Environnement et du Développement durable, Eve Bazaiba, a profité de l'occasion pour vanter les potentialités de la RDC face à la problématique du réchauffement climatique. «La transition énergétique ne peut pas se faire sans la RDC... parce que la RDC a la matière première, a la solution pour la transition énergétique.

Nous avons les ressources en eau capable de nous donner l'énergie hydro-électrique. Nous avons le coltan, le cobalt, le lithium, donc tout ce qui nous permet d'atteindre l'objectif d'atténuation de la température planétaire à 1.5° C», a-t-elle indiqué à la sortie de la rencontre.

Elle a, par la même occasion, fait savoir que la RDC fait face aux dilemmes que les autres pays du monde à l'instar de l'Allemagne. «autant que l'Allemagne a besoin de l'alternative pour trouver des solutions à ses dilemmes, autant que la RDC a besoin de l'alternative pour trouver des solutions», a indiqué Eve Bazaiba.

Ce dialogue de Petersburg sur le climat qui venait de s'achever à Berlin, en Allemagne, a ouvert la voie à la réunion des scientifiques. Cette rencontre prévue à Kinshasa au mois de septembre prochain sera consacrée aux travaux des experts sur l'urgence climatique et les solutions pour la préservation de la biodiversité du bassin du Congo. Elle sera suivie de la pré-COP27, prévue du 3 au 5 octobre prochain.

**UNITE DE GESTION DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT
DU SYSTEME DE SANTE
(UG PDSS)**

**Projet de Renforcement des Systèmes de Surveillance de Maladies en Afrique Centrale
(REDISSE IV)**



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Sélection et Recrutement d'un Consultant (Cabinet d'Avocat pour les états des lieux des textes Juridiques destinées aux Directions Générales Lutte contre les Maladies (DGLM) et Programme National de L'Hygiène aux Frontières (PNHF)

No de Prêt/Crédit/Don : **ID Projet : P167817 / D 5180-ZR**
No de référence : **ZR-DRC-MSP-295896-CS-CQS**

Publié le 20 juillet 2020

Le Programme National de l'Hygiène aux Frontières, est un Service spécialisé du Ministère de la Santé Publique ayant pour mission le contrôle sanitaire aux frontières de la RDC, de ce fait, il se charge de Prévenir la propagation internationale et la transmission des maladies à potentiel épidémique et autres Urgences de Santé Publique de portée Internationale (USPPI) conformément au Règlement Sanitaire Internationale 2005, aux lois nationales ainsi qu'aux règlements, conventions et accords internationaux ratifiés par notre pays.

Le PNFF a été désigné comme le Point Focal National du RSI avec comme tâches de piloter le processus de mise en œuvre du RSI, de coordonner la mise en œuvre des 19 domaines du RSI, d'élaborer un plan de suivi et d'évaluation du PANSS, mobiliser les ressources, promouvoir l'informatique Education-Communication sur le RSI, améliorer la collaboration et la concertation interdisciplinaire étant que le RSI est multisectoriel ainsi que présenter un rapport annuel de la mise en œuvre du RSI. Pour disposer de capacités fonctionnelles et pérennes, l'Evaluation Conjointe Externe (JEE) réalisée en 2018 a recommandé au pays de renforcer l'ensemble des 19 domaines techniques dont le PNFF en tant que Point Focal National assure la coordination de la mise en œuvre.

Le présent projet veut renforcer la mise en place d'un cadre juridique national essentiel pour soutenir et permettre la mise en œuvre des obligations de la RDC ainsi que le droit du Règlement Sanitaire International (RSI), incluant la création d'une nouvelle législation et/ou la révision de la législation, des règlements ou d'autres instruments existants pour faciliter la mise en œuvre et la conformité au RSI (2008).

Les termes de référence (TDR) détaillés joints à cet Appel à Manifestation d'intérêt sont également disponibles aux sites www.pdss.cd et www.mediacongo.net.

L'Unité de Gestion du Programme de Développement du Système de Santé UG PDSS invite les Cabinets admissibles «Consultants» (Cabinets d'avocats), à manifester leur intérêt à fournir les Services.

Les cabinets d'Avocats intéressés à manifester leur intérêt sont invités à fournir des renseignements sur leur expérience et leurs qualifications requis dans le domaine juridique et d'expérience pertinente dans l'exécution des services en rapport avec la mission services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel, etc.).

Le dossier de candidature déposé sous pli fermé doit comprendre les éléments suivants :

- Une manifestation d'intérêt, écrite en langue française, qui devra être déposée à l'adresse mentionnée ci-haut, par courrier physique;
- Un dossier complet d'identification et d'inscription du maître du cabinet au tableau de l'ordre des avocats;
- Le certificat d'aptitudes professionnelles d'avocat (CAPA) du maître du cabinet;
- Une présentation du maître du cabinet, mentionnant clairement le domaine de compétence, les statuts, les personnes mandatées pour représenter la structure, le nombre d'année d'expérience;
- Les attestations certifiant la bonne exécution des missions similaires avec en attaché les rapports préparés par le cabinet d'avocats (minimum deux similaires);
- Une recommandation du procureur près la cour d'appel.

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de sélection, **Méthode de Sélection fondée sur les Qualifications des Consultants (SQC)** énoncée dans le Règlement de passation de marchés. Des informations supplémentaires peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de service de 09 heures à 16:00 heures, heure locale.

Les manifestations d'intérêt doivent être transmises sous forme écrite et sous plis fermé à l'adresse ci-dessous au plus tard **le 10 Août 2022 à 18 heures, heure locale, avec comme mention sur l'enveloppe : « ZR-DRC-MSP-295896-CS-CQS AMI Sélection et Recrutement d'un Consultant (Cabinet d'Avocat pour les états des lieux des textes Juridiques destinées aux Directions Générales Lutte contre les Maladies (DGLM) et Programme National de l'Hygiène aux Frontières (PNFF) »** à l'adresse : Croisement des avenues Huileries et Tombalbaye, Concession INRB, Commune de la Gombe, Téléphone : +243815 586 623; +243999303915.

E-mail : pdssmsp.rdc@pdss.cd, pdssmsp.rdc@gmail.com, adekumbu@gmail.com

Pour l'Unité de Gestion du Programme de Développement du Système de Santé « UG PDSS ».

Le Coordonnateur National UG PDSS

Dr Dominique BAABO KUBUYA



Lithium de Manono : un projet prometteur sacrifié sur l'autel des intérêts politiques

Manono, territoire enclavé de la province du Tanganyika, n'a de regards que sur le projet d'exploitation du lithium que se propose de développer l'entreprise Dathcom, avec comme actionnaire majoritaire l'Australien AVZ, à côté de la Congolaise Cominière. Entre 2017 et 2021, AVZ a pris le temps d'explorer le sous-sol de Manono jusqu'à réunir en avril 2021 les indices probants d'un gisement de lithium estimé à 400 millions de tonnes avec une teneur de 1,6% de Lithium. En mai 2021, AVZ, qui pilotait toutes les phases d'exploration avec son associée, la Cominière, a déposé auprès du Cadastre minier (CAMI) son étude d'impact environnemental et son étude de faisabilité, espérant acquérir le Permis d'exploitation le plus rapidement possible pour entamer le développement de la mine. Depuis lors, c'est le trou noir. Non seulement que l'Etat tarde à lui délivrer le Permis d'exploitation, mais d'autres considérations ont pris le des-

sus sur le projet, semant le doute sur sa mise en oeuvre. Pour s'enquérir de la situation, l'ONG congolaise « Tous pour le Congo », accompagnée d'une équipe de journalistes, est descendue dans le territoire de Manono pour interroger les acteurs, tout comme la population de ce territoire reculé du Tanganyika. Sur place à Manono, les attentes sont nombreuses. Face à la pauvreté qui le ronge, Manono place tous ses espoirs sur ce projet de lithium. Mais, à Kinshasa, le discours est tout autre. Des mains noires, sûrement politiques, ont pris en otage ce projet, sans se soucier des innombrables effets d'entraînement positifs qu'il pourrait susciter aussi bien dans la province du Tanganyika que sur l'ensemble de la RDC. Qu'est-ce qui se passe autour de ce projet ? A-t-on finalement décidé de tuer la poule aux œufs, sacrifiant le peuple de Manono ? Décryptage.

Le territoire de Manono se meurt, avec lui le projet d'exploitation de lithium sur lequel il a placé tous ses espoirs. Depuis 2017, année de lancement de l'exploration entreprise par Dathcom, entreprise formée entre la multinationale australienne AVZ, en association avec l'entreprise du Portefeuille de l'Etat, Cominière, le peuple de Manono a gardé tout son souffle, voyant désormais le bout du tunnel pour son rayonnement. Cinq ans ont été nécessaires pour AVZ, leader de ce projet, arrive enfin à un résultat. A Manono, le lithium, cette principale composante dans la fabrication des batteries électriques, est bel et bien là, enfoui dans son sous-sol.

Pour ce territoire reculé de la province du Tanganyika, la découverte du

gisement de lithium d'une capacité de 400 millions de tonnes avec une teneur de 1,6% a été une aubaine. Enfin, Manono pouvait respirer. Mais, c'était sans compter avec la volonté manifeste de Kinshasa d'étouffer les bonnes initiatives.

En réalité, tout le malheur a commencé lorsqu'en mai 2021, AVZ et son complice de tous les jours, la Cominière, ont déposé auprès du Cadastre minier, leur étude d'impact environnemental, couplée à l'étude de faisabilité pour obtenir le Permis d'exploitation (PE). AVZ pensait certes bien faire, mais elle ne pouvait pas s'imaginer que c'était aussi le début de leur malheur. Depuis lors, le PE ne leur est pas accordé. Bien plus, l'actionnariat de Dathcom fait l'objet d'un bradage en règle sans passer par les textes qui régissent la Joint-venture.



Le Grand chef Luba de Bakongolo

LE TROU NOIR

Qu'est-ce qui explique ce blocage ? Pourquoi se

refuse-t-on de délivrer le PE à Dathcom pour démarrer enfin l'exploitation ? Des questions qui ont du mal à trouver de réponses.

On sait néanmoins qu'à Kinshasa, on n'est pas disposé à donner carte verte à AVZ pour se lancer dans la production du concentré de lithium.

A Manono, personne ne s'explique non plus ce blocage. De l'administration du territoire jusqu'au Grand Luba de Bakongolo, on ne comprend plus rien du supplice qui est imposé.

Le cri de détresse de la population de Manono a fini par alerter la Société civile œuvrant dans le secteur des ressources naturelles. Accompagnée d'un groupe de journalistes venu de Kinshasa, l'ONG « Tous pour le Congo » a organisé, le lundi 18 juillet 2022, une descente dans le territoire pour comprendre ce qui se

passait derrière le projet lithium que pilote l'Australien AVZ.

Manono est un territoire enclavé où les stigmates de la bataille qui a opposé, il y a quelques années, les forces loyales aux rebelles du RCD/Goma sont encore visibles. Sur place, on découvre les vestiges d'un territoire qui rayonnait à l'époque de Zaire Etain, qui deviendra Cominière par la suite. Mais, depuis lors, c'est le chaos.

A Manono, ce sont plutôt des trous béants, preuve de la grande activité minière artisanale, qui attire contre attention. Cet artisanat minier utilise les personnes de tous les âges, femmes, enfants, jeunes et vieux. Personne n'est épargné.

TÉMOIGNAGES

« C'est notre nouvelle vie. Le champ ne rapporte plus.



Mgr Vincent de Paul Kwanga Njibu, évêque de Manono

(Suite à la page 7)

Lithium de Manono : un projet prometteur sacrifié sur l'autel des intérêts politiques

(Suite de la page 6)



Le bureau administratif du territoire de Manono

Même si je dois cultiver, je ne suis pas assurée de vendre les produits de mon champ. Manono est enclavé. C'est difficile d'évacuer nos produits de champ. Notre seule activité est de creuser la cassitérite pour la revendre à MMR (Ndlr : une entreprise minière de la place qui s'approvisionne auprès des artisans), a dit, la mort dans l'âme, une femme de Manono qui sortait, colis sur la tête, d'une mine artisanale de Manono. Elle n'est pas la seule. Comme d'autres, les mines artisanales occupent l'essentiel de la population de Manono. C'est leur seule manière de lutter contre la précarité et de réduire les angles de la pauvreté.

Et quand en 2017, AVZ a décidé d'entreprendre l'exploration minière dans le territoire, pour le peuple de Manono, le messie était enfin là. Qui pis est, lorsqu'AVZ a annoncé avoir enfin découvert le gisement, promettant de passer le plus rapidement à l'exploitation, tout Manono était en liesse.

«Quand AVZ nous a dit que ses résultats de recherche étaient concluants, c'était la fête à Manono. On se dit que Dieu et les ancêtres ont entendu nos prières. On pouvait enfin voir le bout du tunnel et penser

au développement de notre territoire. Mais, depuis qu'AVZ nous a annoncé cette bonne nouvelle, il n'y a rien sur le terrain. On nous dit que ça bloque à Kinshasa qui tarde à délivrer le Permis d'exploitation. Pour quelle raison, on ne sait pas ? Pourtant, nous avons, moi Grand chef Luba de Bakongolo, et tout mon peuple, placé beaucoup d'espoir dans ce projet. Vous avez parcouru le territoire et vous avez vu le niveau de pauvreté. Imaginez ce que ce projet peut amener à Manono, un territoire enclavé. Qu'on se soucie enfin de nous. On nous dit toujours que tout doit être débloqué à partir de Kinshasa. Je lance un appel au Président de la République : aidez le peuple de Manono à réaliser son rêve. Libérez le projet lithium de Manono. C'est notre seul espoir d'accéder au développement. Faites parvenir ce message au Chef de l'Etat», a déclaré, s'exprimant en swahili, le Grand chef Luba Mwilambwe Wasenga Sébastien de Bakongolo, chef des terres où se trouve le gisement découvert par Dathcom, avec l'expertise d'AVZ.

Administrateur du territoire adjoint chargé des questions économiques et financières, Gratiën Kakudji, reste optimiste : «La situa-

tion sécuritaire est calme à Manono. Dathcom, nous l'avons reçu à bras ouvert et la population attend la réalisation de ce projet. Mais, il y a des inquiétudes car le projet a pris de temps pour passer à la phase d'exploitation. Tout se passe comme s'ils étaient toujours à la phase préparatoire. Avec la population, on est en train de la calmer, car quelle que soit la durée de la nuit, dit-on, le jour finit toujours par poindre. Pour le moment, on n'a pas encore mis en place une structure qui doit servir d'interface. Mais, chaque fois qu'il y a un problème, on se réunit avec la Société civile pour discuter

avec Dathcom. En phase recherche, l'entreprise a réellement engagé des discussions avec nous sur divers projets sociaux tels que la santé, l'électricité... Nos attentes, c'est résorber le chômage et arranger les infrastructures».

Quant à l'évêque de Manono, Mgr Vincent de Paul Kwanga Njibu, il attend avec impatience ce projet pour redonner un nouvel espoir au peuple de Manono : « On attend parce que le permis d'exploitation n'est pas encore accordé à Dathcom pour démarrer effectivement ses activités. En réalité, nous manquons d'informations fiables par rapport à l'état d'avancement du projet. Ce que nous apprenons est qu'il y a des tiraillements entre eux, les actionnaires. Mais, personne ne nous a dit ce qui se passe réellement. Comme Société civile, on est dans l'embaras. La communication est faible. Ni Cominiere ni AVZ ne communique sur le projet. Pour nous, nous pensons qu'il est temps que le pays profite de ses ressources naturelles, le peuple de Manono en premier lieu. Mais, il y a un flou autour de cette affaire. Ce qui fait qu'on a du mal à suivre ce qui se passe. Pour le moment, le territoire de Manono est calme. Il n'est plus classé dans le triangle de la mort».

Mike Brown, directeur d'exploration d'AVZ, est

d'avis que tout devait se décanter dans les prochains jours : « Nous sommes en train d'attendre le Permis d'exploitation pour mettre en valeur les 400 millions de tonnes avec une teneur 1,6% en lithium. L'étude de faisabilité a été concluante. Nous avons tout entrepris avec les géologues de la Cominiere, dont Alex Mwanabute (2 ans) et Augustin Kibwe Niando (3 ans) partant de 2017. En attendant le Permis d'exploitation qui va sûrement venir, nous accentuons la construction du camp et d'autres infrastructures».

Balthazar Tshiseke, DGA de Dathcom, est confiant en l'avenir : «Nous avons de grands projets qui vont se greffer sur le lithium de Manono. Tout se fera sur place. La réhabilitation de la Centrale de Mpiana-Mwanga, en arrêt depuis des années, sera réhabilitée. Les études sont déjà finalisées. Tout comme la réhabilitation de la route Lubumbashi - Manono, long de 650 km. La piste de l'aérodrome de Manono est aussi dans nos projets. Bref, nous sommes prêts. Nous n'attendons que le go de Kinshasa».

Manono garde encore son souffle, en attendant que Kinshasa décide du sort de son lithium, ce minéral très prisé dans l'industrie de fabrication des batteries électriques.

F. K. DE RETOUR DE MANONO (TANGANYIKA)



Balthazar Tshiseke, DGA de Dathcom

Grève des professeurs de l'UNIKIN : la tête du ministre Muhindo Nzangi mise à prix

Alors que les cours ont repris après plus de deux mois de l'ouverture officielle de l'année académique 2021-2022, les étudiants de l'Université de Kinshasa (UNIKIN) devront encore rester à la maison pour une durée indéterminée. Et c'est suite à la plainte des professeurs contre le ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire (ESU) qui s'octroie des prérogatives qui ne sont pas dévolues.

VÉRON KONGO

Depuis mercredi 20 juillet 2022, les professeurs de l'Université de Kinshasa (UNIKIN) ont, à l'issue d'une assemblée générale tenue le même jour, décidé de décréter une grève «sèche».

Le communiqué parvenu à cet effet à notre Rédaction rapporte la plainte des professeurs est due au blocage, par le ministre de l'ESU, Muhindo Nzangi, de l'exécution du contrat de véhicules entre eux et les concessionnaires. Selon les professeurs, le ministre s'est arrogé le droit et pouvoir d'effectuer des commandes de véhicules, dresser la liste de bénéficiaires et s'approprié même la distribution à sa guise.

Pour les professeurs, ce comportement du ministre est irrespectueux et viole tou-

tes les clauses contractuelles. Ils exigent également que le ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire soit réservé exclusivement au corps professoral de la République Démocratique du Congo.

L'autre reproche fait à Muhindo Nzangi est celui d'avoir refusé de convoquer la réunion d'évaluation de l'accord de Bibwa signé en avril 2022 entre le gouvernement et le Réseau des Associations des Professeurs des Universités et Instituts Supérieurs du Congo (RAPUCO).

Pour des raisons non encore élucidées, les professeurs de l'Université de Kinshasa ont annoncé le retrait de leur syndicat «APUKIN» (Association des professeurs de l'Université de Kinshasa) du RAPUCO.

**DES INJONCTIONS
INEXPLICABLES**



Le ministre de l'ESU, Muhindo Nzangi

En se comportant ainsi, le ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire vient tout simplement de jeter de l'huile sur le feu. Pendant que les professeurs d'universités et instituts supérieurs de la RDC attendent impatiemment l'application, par le gouvernement, de l'accord de Bibwa en avril der-

nier, Muhindo Nzangi revient à la charge «en réveillant le chat qui dort».

Si le ministre l'ignore, il y a lieu de l'informer que le contrat de commande de véhicules à octroyer à crédit aux médecins comme aux professeurs a toujours été signé par leurs syndicats respectifs. Ce sont ces derniers qui s'enga-

gent auprès des concessionnaires et dressent les listes de bénéficiaires. Depuis lors, les syndicats des médecins et professeurs n'ont jamais failli à leur mission. Mais, là où le bât blesse, c'est lorsque le ministre s'en mêle pour des raisons qui lui sont propres. D'où la colère des professeurs de l'UNIKIN.

Haut-Katanga - Tanganyika

Reprise du rapatriement des réfugiés

VÉRON K.

Le HCR (Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés) a repris l'opération de rapatriement volontaire des Congolais de la RDC qui avaient fui leur pays à la suite des conflits survenus dans les territoires de Pweto et Moba en 2017 pour se réfugier en Zambie. La première phase de ce rapatriement a permis à 298 Congolais de regagner leur pays entre décembre 2021 et janvier 2022.

Pour la seconde phase, le premier convoi de 307 personnes a quitté, mercredi 20 juillet 2022 à bord de bus, le camp de Mantapala dans la province de Luapula en Zambie pour la frontière de Lukunga dans la ville de Pweto, chef-lieu du territoire de Pweto.

Le second convoi de 300 personnes suivra le dimanche 24 juillet 2022. Le bureau de la sous-délégation du HCR/Kalemie accueillera plus de 600 personnes par semaine pendant les cinq prochains mois jusqu'au 9 décembre 2022. Car, 10.910 personnes ont exprimé leur



intention de retour dans leur pays natal sur une période allant de juillet à décembre 2022.

Ce voyage organisé par le HCR, les gouvernements de la Zambie et de la RDC et divers partenaires marque pour des centaines de personnes la fin d'un exil de pres-

que six années dans le camp de réfugiés de Mantapala.

En prélude à cette reprise, le HCR et son partenaire AIDES ont érigé un centre de transit à santé sur une superficie de 2,5 hectares (160x160 mètres), espace octroyé par les autorités locales. Le centre comprend

douze bâtiments/édifices; quatre dortoirs séparés hommes et femmes, un réfectoire, deux dépôts, une salle d'attente et quatre bureaux administratifs, un poste de santé ainsi que des installations sanitaires (douches et latrines). De plus, le HCR a construit un forage de plus de

70 mètres qui permettra de fournir de l'eau potable au centre de transit. Du matériel d'hygiène, tel que des installations pour se laver les mains avec de l'eau et du savon, sera mis à disposition du centre de transit.

Les personnes rapatriées passeront 48 heures dans le centre de transit et recevront également des paquets d'assistance spécifiques pour soutenir leur retour, y compris une aide en espèces pour les besoins essentiels immédiats tels que les articles ménagers, le loyer et le transport pour se rendre dans les zones de retour, et des kits de dignité pour assurer l'hygiène personnelle. En outre, ils recevront des denrées alimentaires pour trois mois fournies par le PAM (Programme alimentaire mondial).

Le HCR appuiera également les rapatriés dans leurs zones de retour avec des projets dans le domaine de l'agriculture et continuera à réhabiliter les infrastructures sociales de base telles que les centres de santé et les écoles visant ainsi à l'amélioration des conditions de vie de toutes les communautés.

Procès-verbal de la plénière des magistrats du Parquet Général près la Cour de Cassation présidée le 18 mai 2021 par Monsieur le Procureur Général près la Cour de Cassation

Procès-verbal de la plénière des magistrats du Parquet Général près la Cour de Cassation présidée le 18 mai 2021 par Monsieur le Procureur Général près la Cour de Cassation

I. Introduction

Comme à l'accoutumé, les magistrats du Parquet Général près la Cour de Cassation se sont dirigés ce 18 mai 2021 à 11h20' au cabinet de leur chef pour lui présenter les civilités.

Ayant saisi cette opportunité, Monsieur le Procureur Général près la Cour de Cassation a soulevé une question d'actualité, celle relative à la réponse du Sénat suite au réquisitoire de Monsieur le Procureur Général près la Cour Constitutionnelle sollicitant l'autorisation aux fins de l'instruction pour entendre le sénateur MATATA MPONYO MAPONG, Ancien premier ministre de la République Démocratique du Congo et actuellement sénateur au sujet des soupçons de détournement des deniers publics dont il fait l'objet relativement au projet du parc agro-industriel de Bukangalanzo, dans la province du Kwango.

Cette affaire, a relevé Monsieur le Procureur Général près la Cour de Cassation, a divisé les sénateurs et certains juristes quant à la question de savoir si le Procureur Général près la Cour Constitutionnelle est compétent pour saisir le Sénat afin d'enclencher les enquêtes contre l'actuel sénateur MATATA MPONYO MAPONG ou encore c'est le Procureur Général près la Cour de Cassation qui est habilité à le faire.

A chaud, certains magistrats ont réagi à cette problématique pour exprimer leur point de vue et il a vite été constaté que même au niveau du Parquet Général près la Cour de Cassation les positions étaient divergentes.

Devant cette question d'une haute sensibilité au niveau de l'opinion qui ne pouvait pas laisser le Parquet Général près la Cour de Cassation indifférent, monsieur le Procureur Général a décidé de la mise sur pied des groupes de travail sous forme de mini plénières calquées sur les groupes déjà existant qui se sont mis aussitôt à la réflexion avec instruction de rendre leur Rapports après 3 heures.

II. Composition des groupes

Trois groupes ont été constitués.

a. Groupe 1

1. Premier Avocat Général MIKOBİ MINGA
2. Avocat Général MVONDE BANGALA, Rapporteur
3. Avocat Général BAKUBI KILANGA, Membre
4. Avocat Général WAKUTEKA BOMBESHAYI, Membre
5. Avocat Général BISHIYA KALULENDA, Membre
6. Avocat Général KAZADI KASONGA MULENDA, Membre

b. Groupe 2

1. Premier Avocat Général MULUMBA NKELENDIA, Président
2. Avocat Général LIKOKO BANGALA, Rapporteur
3. Avocat Général IDUMBO MELI MELI, Membre
4. Avocat Général MALENGELA KABELU, Membre
5. Avocat Général KISULA BETIKA, Membre
6. Avocat Général MALAMBU NSUKA MABU, Membre
7. Avocat Général KAKALA LOMBOTO, Membre

c. Groupe 3

1. Premier Avocat Général NSABUA KAPUKU, Président
2. Avocat Général DIANZONZILA BATAKWA, Membre
3. Avocat Général BODISA MUNDI, Rapporteur
4. Avocat Général PUNGWE NEMBA, Membre
5. Avocat Général MUKONKOLE KATAMBWE, Membre

L'Avocat Général BAKUBI KILANGA a été désigné pour préparer le rapport synthèse de la plénière.

La réflexion de chaque groupe se résume de la manière suivante :

Groupe 1

1. Au terme de la combinaison des dispositions des articles 166 de la Constitution et 100 à 102 de la loi n° 13/026 du 13 octobre 2013 portant organisation et fonctionnement de la Cour Constitutionnelle, le congrès (Assemblée Nationale et Sénat) ne peut être saisi par le Procureur Général près la Cour Constitutionnelle que pour un premier ministre en fonction. In casu, Monsieur MATATA n'est plus en fonction.
2. Le Procureur Général près la Cour de Cassation ne peut solliciter l'autorisation d'instruction au Sénat, chambre à laquelle appartient Monsieur MATATA au

motif que le Parquet Général près la Cour de Cassation est incompétent matériellement pour connaître des faits répréhensibles commis par sieur MATATA, alors Premier Ministre. Ces faits relèvent de la compétence de la Cour Constitutionnelle.

3. Le Procureur Général près la Cour Constitutionnelle ne peut non plus solliciter l'autorisation d'instruction pour le sénateur MATATA qui relève de la Cour de Cassation.

Conclusion : la loi est lacunaire

La plainte est introduite devant le Parquet Général près la Cour Constitutionnelle, compétent de connaître les faits commis par un ancien Premier Ministre devenu ce jour sénateur, donc couvert par les immunités d'instruction.

Le Procureur Général près la Cour de cassation ne peut adresser au sénat un réquisitoire pour des faits qu'il n'a pas instruit et pour lesquels il est incompétent (Articles 74-75 loi organique de procédure devant la Cour de Cassation).

MATATA bénéficie des privilèges de poursuites.

Groupe 2

Privilège des poursuites : pour les faits commis comme Premier Ministre en fonction l'instruction aurait pu commencer (s'il n'était pas Sénateur) devant le Parquet Général près la Cour Constitutionnelle, sans aucune formalité.

Or il est sénateur donc bénéficiaire de privilège de poursuites d'où, l'autorisation des poursuites est requise devant le Sénat.

Il se trouve que seul le Procureur Général près la Cour de cassation peut solliciter ladite autorisation.

Après échange des points de vue de tous les membres, le groupe a retenu ce qui suit :

1. Le Parquet Général près la Cour de Cassation est incompétent pour solliciter la levée des immunités du Sénateur MATATA MPONYO.
2. L'article 166 alinéa 1 de la Constitution permet à Monsieur le Procureur Général près la Cour Constitutionnelle de saisir les Présidents de

l'Assemblée Nationale et du Sénat en vue de convoquer le congrès pour examiner sa demande de levée des immunités.

3. L'article 164 de la même Constitution stipule notamment que la Cour Constitutionnelle est le juge pénal du Président de la République et du Premier Ministre pour des infractions ... et pour les autres infractions de droit commun commises dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions. Elle est également compétente pour juger leurs coauteurs et complices.

Il s'en suit donc que c'est Monsieur le Procureur Général près la Cour Constitutionnelle qui est compétent pour solliciter la levée des immunités pour ce cas.

Surabondamment, dans la loi organique n° 13/026 du 15 octobre 2013 portant organisation et fonctionnement de la Cour Constitutionnelle, en son chapitre 2, section 2, paragraphe 1^{er}, il est prévu la procédure en cas d'infractions commises dans ou à l'occasion de l'exercice des fonctions de Président de la République ou de Premier Ministre.

Groupe 3

1. Monsieur Augustin MATATA PONYO n'étant plus Premier Ministre, il ne jouit plus des immunités de poursuites prévues par l'article 166 de la Constitution. Il n'y a donc pas lieu de solliciter du Congrès l'autorisation de le poursuivre ni sa mise en accusation pour les faits commis pendant qu'il était Premier Ministre.
2. Cependant, comme Sénateur, il jouit des immunités de poursuites et, aux termes de l'article 74 de la loi relative à la procédure devant la Cour de Cassation, « l'Officier de Police Judiciaire ou l'Officier du Ministère Public qui reçoit une plainte, une dénonciation ou constate l'existence d'une infraction même flagrante à charge d'une personne qui, au moment de la plainte ou du constat est membre du Parlement, transmet son procès-verbal directement au Procureur Général près la Cour de Cassation et en avise ses chefs hiérarchiques de l'ordre judiciaire. Le Procureur Général près la Cour de Cassation en informe le bureau dont relève le parlementaire ».

Il appartient dès lors au Procureur Général près la Cour Constitutionnelle de transmettre au Procureur Général près la Cour de Cassation le dossier ouvert à son office pour que celui-ci procède comme de droit, c'est-à-dire, se conforme à l'article 75 de la loi précitée.

Il va sans dire qu'une fois les faits établis, le Procureur Général près la Cour de Cassation, après avoir obtenu l'autorisation des poursuites, devra transmettre tout le dossier de la cause au Procureur Général près la Cour Constitutionnelle afin de déférer l'ancien Premier Ministre MATATA PONYO devant son juge naturel, en l'occurrence, la Cour Constitutionnelle.

Au cours du débats qui s'en est suivi après l'audition des rapports de chaque groupe, la plénière a relevé certaines évidences :

- Monsieur MATATA MPONYO n'exerce plus les fonctions de Premier Ministre de la République Démocratique du Congo.
- Les faits pour lesquels le Procureur Général près la Cour Constitutionnelle a sollicité l'autorisation aux fins de l'instruction au Sénat contre Monsieur MATATA MPONYO ont été commis au moment où ce dernier était Premier Ministre.
- A ce jour, l'intéressé est Sénateur et en cette qualité il n'a commis aucun fait infractionnel.

Conformément à l'article 164 de la Constitution de la République Démocratique du Congo telle que modifiée par la loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 les faits infractionnels commis par le Premier Ministre, en fonction, relève de la compétence de la Cour Constitutionnelle. En d'autres termes, le Premier Ministre en fonction est justiciable devant la Cour Constitutionnelle, s'il arrivait de commettre des infractions.

- Celui qui est habilité à poursuivre c'est celui qui sollicite l'autorisation auprès du Parlement.
- La plénière s'est posée aussi une série de questions :

- Il y a-t-il lieu d'obtenir en ce jour, l'autorisation de poursuites à charge de MATATA MPONYO pour des faits infractionnels commis par lui en tant que Premier Ministre ?
- Si oui, qui doit solliciter cette autorisation des poursuites ? Est-ce le Procureur Général près la juridiction compétente, c'est-à-dire le Procureur Général près la Cour Constitutionnelle ou c'est le Procureur Général près la Cour de Cassation reconnu par les textes comme devant solliciter pareille autorisation en ce qui concerne les personnes revêtues de la qualité de Sénateur.

A toutes ces questions, la plénière a poursuivi le débat et a dégagé une position.


Conclusion :

Il a été adopté par la plénière que, c'est seul le Procureur Général près la Cour Constitutionnelle qui est compétent pour instruire un dossier des faits relevant de la Cour Constitutionnelle. Par conséquent, le Procureur Général près la Cour de Cassation est incompétent pour instruire l'affaire mettant en cause MATATA MPONYO, étant entendu que ces faits ont été commis quand il exerçait les fonctions du Premier Ministre.

Telle est la position que le Parquet près la Cour de Cassation a dégagée.

Débuté à 15 h30', la plénière a pris fin à 17 heures 20'.

Fait à Kinshasa, le 18 mai 2021
LE SECRETAIRE RAPporteur,


BAKUBI KILANGA Médard
Avocat Général

Agression de la RDC : le Sénat américain charge Kagame dans une lettre au secrétaire d'Etat Blinken

Les exactions que commette le Rwanda en République Démocratique du Congo où il vient d'activer les terroristes du M23 ont fini par alerter le Sénat. Dans une lettre au secrétaire d'Etat américain, Anthony Blinken, datant du 20 juillet 2022, le président de la Commission des Affaires étrangères des Etats-Unis lui demande de reconsidérer sa position par rapport au Rwanda. « En 2012, le Rwanda avait de nouveau cherché à violer la RDC en soutenant les rebelles du M23 qui avait capturé la ville de Goma, dans l'est de la RDC, en tuant des centaines de civils et en déplaçant plus de 100.000 personnes. Dix ans plus tard, en 2022, le Rwanda a de nouveau envoyé des troupes à travers la frontière de la RDC et a réactivé le M23 en tant que milice par procuration, désormais responsable du meurtre des civils congolais, des troupes congolaises et des casques bleus de l'ONU. À la lumière de ces questions troublantes, je vous exhorte à entreprendre un examen complet de notre politique envers le Rwanda », écrit Robert Menendez, président de la Commission des

Affaires Étrangères au Sénat des États-Unis. Il va plus loin en affirmant que « le Rwanda est également une fois de plus engagé dans des actions de déstabilisation régionale en Afrique centrale ».

Kinshasa peut bien se frotter les mains, dans la mesure où cette position valide sa thèse d'une agression du Rwanda pour créer le chaos dans l'Est de la RDC. C'est donc une grande avancée sur le plan diplomatique qui prouve qu'au sein de la communauté internationale des lignes sont en train de bouger, réduisant à néant le discours de Paul Kagame qui justifie son soutien au M23 pour garantir la sécurité dans son pays. C'est un disque rayé qui ne passe plus. Et dans sa lettre à Anthony Blinken, le président de la Commission des Affaires étrangères lui rappelle que le temps est venu de tourner le dos à Paul Kagame. Intégralité de la lettre du président de la Commission des affaires étrangères du Sénat américain au secrétaire d'Etat, Anthony Blinken.

ECONEWS

À l'honorable Antony J. Blinken
Secrétaire d'Etat
Département d'Etat des États-Unis
2201, rue C N.-O.
Washington, DC 20520

Cher Secrétaire Blinken,
Je vous écris avec inquiétude sur le mépris continu du Gouvernement du Rwanda sur les droits de l'Homme et la Démocratie et la nécessité d'une politique américaine plus efficace contre celui-ci.

Les efforts du Président Kagame pour faire taire les journalistes, les activistes des droits humains et les voix de l'opposition à l'intérieur du Rwanda sont bien connus. Après avoir changé la constitution Rwandaise en 2015 pour éliminer les limites du mandat présidentiel afin de rester en fonction à perpétuité, Kagame a été réélu en 2017 avec un invraisemblable score de 99% des voix.

Selon Human Rights Watch (HRW), « la victoire écrasante de Kagame n'était pas une surprise dans un contexte où les Rwandais qui ont osé élever leurs voix pour défier le statu quo ont été arrêtés, ont fait l'objet d'une disparition forcée ou ont été tués, les médias indépendants ont été muselés et l'intimidation a réduit au silence les groupes travaillant sur les droits civiques ou la liberté d'expression ». HRW a également noté que depuis 2019 seulement, pas moins de 32 journalistes, des commentateurs sur Internet et des militants de l'opposition au Rwanda ont été tués, ont disparu, ou emprisonnés.

Le gouvernement du Rwanda est également accusé, avec preuves, de cibler des dissidents vivant à l'extérieur du Rwanda. Des critiques virulents de Kagame ont été assassinés en Afrique du Sud, au Mozambique, en Ouganda et au Kenya. En juillet, un autre dissident rwandais a été abattu par des assaillants inconnus au Mozambique. Le gouvernement sud-africain ainsi que les forces de l'ordre au Royaume-Uni et en Belgique ont dénoncé que Kagame ciblait les Rwandais dissidents dans leurs pays. L'Afrique du Sud et la Suède ont expulsé des diplomates rwandais pour activités d'espionnage contre les dissidents rwandais vivant en exil.

Plusieurs nouveaux rapports inquiétants mettent encore plus en évidence l'étendue des efforts de Kagame pour cibler les critiques non seulement en Europe et en Afrique mais aussi aux États-Unis. En mars, l'organisation canadienne Citizen Lab a identifié le Rwanda comme l'un des pays au monde, responsables des actes de répression transnationale.

« Contre la diaspora rwandaise », écrit Citizen Lab, « les assassinats, harcèlements physiques et rapatriements forcés de ressortissants par le régime rwandais hors de ses frontières ont été combinés par des menaces numériques, telles que l'utilisation de logiciels espions et harcèlement en ligne. En juin, Freedom House a également identifié le Rwanda comme l'un des pays les plus prolifiques acteurs transnationaux de la répression dans le monde, aux côtés de la Russie, de la Chine, de l'Iran, de l'Égypte et de l'Arabie saoudite Saoudite, et a noté qu'en 2022, le FBI a publié un bulletin soulignant comment le Rwanda, avec l'Iran et l'Arabie saoudite, se livraient à une « répression transnationale aux États-Unis ».

Paul Rusesabagina, un résident permanent légal des États-Unis, faisait partie des personnes ciblées par le Rwanda tout en vivant aux États-Unis. Comme vous le savez, il a été piégé sur un vol affrété alors qu'il était à l'étranger et envoyé au Rwanda à son insu dans le cadre d'une opération rwandaise que Kagame avait décrit plus tard au New York Times, comme « sans défaut ».

J'ai été ravi d'entendre le Département d'Etat confirmer en mai que M. Rusesabagina est désormais classé par l'administration américaine comme détenu à tort. Cependant, en même temps que le Département d'Etat à Washington a confirmé cette désignation liée au statut de M. Rusesabagina, l'ambassade des États-Unis au Rwanda a tweeté une photo du commandant de la Force américaine pour l'Afrique et du Chargé d'affaires américain à Kigali avec Kagame et de hauts

responsables militaires rwandais. Cette contradiction est profondément problématique et emblématique d'une politique à l'égard du Rwanda de plus en plus en décalage avec les intérêts et les valeurs américaines.

Les États-Unis ont alloué plus de 147 millions de dollars d'aide étrangère au Rwanda en 2021, et a proposé 145 millions de dollars pour l'exercice 2023, faisant des États-Unis le plus grand donateur bilatéral du Rwanda. En plus, l'armée rwandaise reçoit une aide et une formation américaines en matière de renforcement des capacités.

Au cours des derniers mois, l'Administration américaine a pris des mesures contre d'autres gouvernements responsables du ciblage des dissidents à l'étranger. En mars, le Département d'Etat a imposé des restrictions de visa aux autorités chinoises « pour leur implication dans des actes de répression contre des membres de minorités ethniques et religieuses, et les pratiquants religieux et spirituels à l'intérieur et à l'extérieur des frontières de la Chine, y compris à l'intérieur les États-Unis ».

Et en février, le Département d'Etat a imposé des restrictions de visa aux ressortissants Biélorusses en vertu du « Khashoggi Ban », qui a été promulguée en 2021 pour prévenir et répondre aux actes de la répression transnationale par tout gouvernement ciblant des journalistes, des militants ou des dissidents pour des abus. Non seulement le Rwanda bafoue les lois américaines en ciblant les dissidents à l'intérieur des États-Unis, le Rwanda semble être le seul gouvernement étranger au monde qui est considéré par les États-Unis comme un partenaire et un allié, en dépit du fait qu'il détient injustement un résident américain. J'exige une explication sur ce que fait le Département d'Etat pour répondre aux actions du Rwanda ciblant les dissidents et les personnes résidant aux États-Unis et ailleurs.

Le Rwanda est également une fois de plus engagé dans des actions de déstabilisation régionale en Afrique centrale. Une semaine après la séance photo avec des hauts responsables américains, l'armée rwandaise a été accusée de manière crédible de soutenir les rebelles du M23

en République Démocratique du Congo (RDC) et de déployer ses soldats au-delà de ses frontières en RDC. Comme vous vous en souvenez, à la fin des années 1990, le Rwanda et l'Ouganda avaient envahi la RDC, déclenchant une guerre régionale qui, selon le International Rescue Committee avait causé pas moins de 5,4 millions de morts de 1998 à 2007 en raison du conflit, provoquant une crise humanitaire.

En 2012, le Rwanda avait de nouveau cherché à violer la RDC en soutenant les rebelles du M23 qui avait capturé la ville de Goma, dans l'est de la RDC, en tuant des centaines de civils et en déplaçant plus de 100.000 personnes. Dix ans plus tard, en 2022, le Rwanda a de nouveau envoyé des troupes à travers la frontière de la RDC et a réactivé le M23 en tant que milice par procuration, désormais responsable du meurtre des civils congolais, des troupes congolaises et des casques bleus de l'ONU.

À la lumière de ces questions troublantes, je vous exhorte à entreprendre un examen complet de notre politique envers le Rwanda. Non seulement un tel examen devrait inclure un regard réfléchi sur les niveaux et les types de l'assistance que nous fournissons, il devrait également identifier les actions que nous devrions prendre pour assurer la sécurité des citoyens américains et des résidents permanents légaux.

Je salue le décret du 19 juillet 2022 sur le renforcement des efforts en cours pour rapatrier aux États-Unis, les otages américains et les nationaux américains détenus injustement. Étant donné que M. Rusesabagina est un résident permanent légal, je vous demande de clarifier si son cas relève de cette nouvelle O.E., et si le Département d'Etat ajoutera le nouvel indicateur « D » pour avertir les citoyens américains du risque de détention injustifiée par un gouvernement étranger à l'actuel

Avertissement aux voyageurs concernant le Rwanda

Compte tenu de la tendance du Rwanda à cibler les résidents américains, le Département d'Etat pourrait élever le niveau d'avertissement aux voyageurs pour le Rwanda, qui

est actuellement au « niveau 1 : prendre des précautions normales », pour le « Niveau 3 : Reconsidérer s'il est nécessaire de voyager ». Cela mettrait l'avis du Département d'Etat concernant le Rwanda, à égalité avec les avertissements émis sur les autres gouvernements responsables de la détention à tort de résidents américains et citoyens.

En réponse au ciblage par le Rwanda des résidents américains aux États-Unis et à ses efforts pour déstabiliser davantage la RDC voisine, l'Administration américaine pourrait également envisager de renvoyer au Rwanda tout responsable militaire ou gouvernemental rwandais se trouvant actuellement aux États-Unis pour participer au Programme International d'Education et de Formation Militaires (IMET), et suspendre toute autre assistance militaire au Rwanda.

Jusqu'à ce qu'un tel examen soit entrepris et communiqué à mon cabinet, j'ai l'intention d'examiner attentivement toute aide sollicitée au Congrès en faveur du Rwanda, et de faire suspendre toute assistance d'ordre sécuritaire, en commençant par plusieurs millions de dollars en soutien aux casques bleus rwandais, car je crains que tout soutien américain à l'armée rwandaise alors qu'elle est déployée en RDC en soutien aux rebelles responsables d'attaques contre des civils congolais, des troupes congolaises et des soldats de la paix de l'ONU, puisse envoyer un signal troublant que les États-Unis approuvent tacitement de telles actions. Les États-Unis ne peuvent pas soutenir les contributions rwandaises au maintien de la paix dans certaines parties de l'Afrique tout en fermant les yeux devant la réalité selon laquelle le Rwanda fomente la rébellion et la violence dans d'autres parties du continent.

J'ai hâte de travailler avec vous pour veiller à ce que la politique américaine reflète les valeurs des États-Unis et de l'administration Biden.

Sincèrement,
Sénat des États-Unis, 20 juillet 2022
Robert Menendez
Président de la Commission des Affaires Étrangères au Sénat des États-Unis

Vent de renouveau au DCMP : Paul Basembele prend les commandes

Le renouveau a peut-être frappé à la porte de Daring Club Motema Pembe (DCMP). Après la traversée d'une zone de fortes turbulences qui s'est soldée par la démission à la présidence de l'équipe de Vidiye Tshimanga, DCMP semble retrouver l'accalmie en confiant son sort pour les trois prochaines années à Paul Kasembele.

NANA K.

Après une période des fortes agitations et de crise, le Daring Club Motema Pembe de Kinshasa vient d'élire un nouveau comité de direction pour un mandat de trois ans. C'était au cours de l'assemblée générale ordinaire et élective.

En effet, l'homme d'affaires Paul Kasembele a été élu à l'unanimité au poste de président de cette formation sportive. Il succède à Vidiye Tshimanga. Une nouvelle ère s'ouvre pour DCMP. Candidat unique à ce poste, Paul Kasembele dirigera le club kinois pendant trois ans. La trésorerie générale sera assurée par Salem Kasimbele. Omer Bondoko sera le premier conseiller à la section football.

«Je suis là pour redorer

l'image de mon équipe, mais tout doit se passer dans l'unité et non à la division», a déclaré le tout nouveau président de DCMP. Et d'ajouter : «Je suis très heureux de me retrouver encore dans ma famille vert et blanc et on doit se mettre toute de suite au travail».

Son objectif est de retrouver l'unité de DCMP : «Ce qui est sûr est que ça sera difficile de fédérer tous les Imaniens. Je crois que le DCMP, c'est une famille. On doit essayer de travailler avec tout le



Paul Kasembele, nouveau président de Daring Club Motema Pembe (DCMP)

monde sans exception». Il s'inscrit dans la voie de redonner au DCMP tout son rayonnement. «Il est temps que

les Daringmen comprennent qu'ils doivent sauver leur équipe. L'état dans lequel elle se trouve n'est pas juste», a-t-il conseillé.

A noter que la candidature d'Omer Matuku au poste de secrétaire général adjoint a été rejetée du fait de son appartenance à l'ancien comité. C'est dire qu'au DCMP, on est déterminé à tourner définitivement la page Vidiye Tshimanga pour écrire une autre plus radieuse pour le club. Et c'est avec Paul Kasembele aux commandes que DCMP va écrire une nouvelle page de son histoire.

Qualifiée à la prochaine Coupe de la CAF, DCMP devait se préparer en toute sérénité pour bien aborder cette compétition continentale.

FECOFA : la délation érigée en mode de communication dans le chef des responsables

La délation s'est érigée en mode de communication dans le chef des responsables de la Fédération congolaise de football association (FECOFA). Tel est le constat fait, mercredi, par l'Agence congolaise de presse (ACP), au regard de dernières déclarations croisées, par voie des médias, du président honoraire de cette entité sportive, Constant Omari Selemani, et de son successeur, Donatien Tshimanga Mwamba.

En effet, pour exprimer

son regret sur l'écroulement des vestiges de ses 18 ans de son règne à la tête de l'administration de l'avenue de la Justice, dans la commune de la Gombe, à Kinshasa, Constant Omari à qui ses intimes ont collé le pseudonyme de «L'homme moderne», a pris pour prétexte les propos lui rapportés par un joueur des Léopards sous couvert de l'anonymat.

De la même manière, le président intérimaire de la FECOFA et successeur de

son devancier, Donatien Tshimanga Mwamba, s'est appuyé sur les informations lui fournies par un des sociétaires de cette même FECOFA pour être mis au parfum des fonds Covid-19, mis à la disposition de cette dernière par la Fédération internationale de football association (FIFA).

Ces deux cas évoqués plus haut, selon les observateurs avertis, constituent une preuve patente de la manière dont la FECOFA est

gérée au quotidien autant qu'ils témoignent sur la méfiance voilée qui prévaut entre les différentes têtes de proue sur qui repose le destin de cette instance sportive nationale.

A coup sûr, pense-t-on, ces deux révélations pourraient être seulement le sommet d'un iceberg profond, pleins d'autres éventuels dossiers sales qui pourront surgir au grand jour, tôt ou tard.

Avec ACP

Mercato à l'Olympique de Marseille : une porte de sortie pour Bakambu?

L'Olympique de Marseille a recruté Cédric Bakambu et pour le moment ce n'est pas une grande réussite. D'après le média turc Spor, le Congolais est pisté par Besiktas ! Avec l'arrivée du Colombien Luis Suarez - à ne pas confondre avec l'Uruguayen Luis Suarez d'Atletico de Madrid - Bakambu voit de plus en plus ses chances se réduire à la pointe de l'attaque de l'OM.

Lors du mercato d'hiver, l'Olympique de Marseille a recruté deux joueurs libres : Sead Kolasinac et Cédric Bakambu. Les deux hommes n'ont pas vraiment réussi à convaincre les supporters ainsi que la direction de l'équipe. La Provence annonçait, il y a quelques semaines, que l'OM souhaitait se débarrasser de Pol Lirola et du latéral gauche bosniaque.

Concernant Bakambu, aucune réelle nouvelle sur son avenir avant qu'un média turc annonce que Besiktas souhaite le récupérer. En effet, d'après les informations de Yenisafakspor, le club apprécierait son profil et verrait d'un bon oeil sa venue.

En plus du recrutement, l'OM va devoir également avancer sur les départs de certains joueurs devenus indésirables... Cédric Bakambu n'a pas vraiment réussi à convaincre en six



Cédric Bakambu

mois et possède un gros salaire qui pèse lourd dans les finances de l'OM.

LUIS SUAREZ SIGNE OFFICIELLEMENT À L'OM

L'OM a conclu la signature de l'attaquant colombien Luis Suarez, qui évoluait à Grenade. Le joueur a signé un contrat de cinq ans.

L'OM a donc dévoilé trois recrues en deux heures. Après Jonathan Clauss et Ruben Blanco, Luis Suarez

(24 ans) a officiellement été annoncé comme nouveau joueur de l'OM. L'attaquant colombien - à ne pas confondre avec l'illustre homonyme uruguayen qui a brillé à Liverpool et au FC Barcelone - arrive en provenance du Grenade CF. Il s'est engagé pour cinq ans, jusqu'en juin 2027. Le montant du transfert n'a pas été dévoilé. Les médias espagnols suggèrent toutefois que l'opération pourrait avoir été conclue à plus de 10 millions d'euros.

Avant-centre de 1m85, Luis Suarez sort d'une année à huit buts et quatre passes décisives en 37 matchs de championnat espagnol. La saison d'avant, son bilan était de quatre buts en 25 rencontres.

Formé en Colombie, Luis Suarez avait été recruté par Watford en 2017, après une saison en prêt dans l'équipe réserve de Grenade. Il n'a toutefois disputé aucun match avec le club anglais, qui l'a prêté trois fois en Espagne (Valladolid, Nàstic et Saragosse) avant de le céder à Grenade avec un intéressement de 30% sur une future revente.

«Joueur à fort potentiel, Luis est un attaquant rapide, puissant et très généreux dans l'effort, se satisfait l'OM dans son communiqué. Des qualités qui lui permettront de s'adapter à notre environnement et de s'imposer au sein de l'effectif d'Igor Tudor».

Dans ce mercato estival, en plus de Samuel Gigot, dont l'arrivée avait été bouclée en hiver, l'OM s'est attaché les services de six nouveaux joueurs : Luis Suarez, Ruben Blanco, Jonathan Clauss, Roggerio Nyakossi, Chancel Mbemba et Isak Touré, en plus de Samuel Gigot, prêté en fin de saison dernière au Spartak Moscou.

Avec RMC Sport

ECONEWS

Journal en ligne et Tri-hebdomadaire d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa/
Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/
89 301 93 05
+ 243 903185670
E-mail :
kuediasala@gmail.com
www.econewsrdc.com
L'info qui fait échos

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Faustin KUEDIASALA

RÉDACTEUR EN CHEF
Hugo TAMUSA

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
Florent N'LUNDA N'SILU

RÉDACTION GÉNÉRALE
Faustin KUEDIASALA
Hugo TAMUSA
Florent N'LUNDA N'SILU
Véron KONGO

Jonathan MUTADJIRI
Nana Kanku
A.T. MPUU

COLLABORATEUR EXTÉRIEURS
Marc NZATE
Francis Mayuma

WEB MASTER
Tighana MASIALA

PRODUCTION
Michel MASUDI
+243 907314011

COMMERCIAL
John RUSHIMBA

INTENDANT GÉNÉRAL
René LOKOTA

Le Parc des Virunga en péril : Kinshasa appelle la communauté internationale à jouer franc jeu

A Kinshasa, l'heure n'est plus à la langue de bois. Lorsque la communauté internationale se montre indifférente à l'agression dont est victime la République Démocratique du Congo de la part du Rwanda, mettant en péril le Parc national des Virunga, classé patrimoine mondial de l'humanité, le Gouvernement tonne et exige des explications. Tout doit changer et tout va changer. C'est la posture qu'ont affichée mercredi, lors du traditionnel briefing, le ministre de la Communication et Médias, Patrick Muyaya Katembwe, et son collègue du Tourisme, Modero Nsimba.

FRANCIS M.

A lors que se tient jusqu'au 23 juillet 2022 à Kigali (Rwanda) une conférence sous l'égide de l'Union internationale pour la conservation, sur la protection des aires - un forum boycotté par la RDC - c'est depuis Kinshasa que le Gouvernement a préféré lancer un appel à la communauté internationale pour son indifférence face à la menace que représente l'agression du Rwanda sur les aires protégées de la RDC, spécialement le Parc national des Virunga, théâtre des opérations militaires menées par les terroristes du M23.

Devant la presse, conviée au traditionnel briefing, le Gouvernement de la RDC, représenté par son porte-parole, Patrick Muyaya, et le ministre du Tourisme, Modero Nsimba, n'a pas été tendre avec la communauté internationale qui se réserve de condamner le Rwanda alors qu'un danger guette le Parc national des Virunga, classé patrimoine mondial de l'humanité.

«Nous intervenons ici pour dénoncer le deux poids deux mesures de la commu-

nauté internationale sur ce qui se passe dans le Parc national des Virunga. On a vu le monde se mobiliser pour protéger le patrimoine mondial de l'humanité au Mali. Pourquoi ne le fait-il pas par rapport à ce qui se passe dans le Parc national des Virunga», a dit avec véhémence le ministre Modero Nsimba qui s'est déclaré que : «Nous faisons face à une hypocrisie».

Pour la RDC, l'agression du Rwanda, qui se cache derrière les terroristes du M23, a porté un coup dur au secteur touristique congolais, essentiellement dans le Parc national des Virunga. Le manque à gagner, selon le ministre du Tourisme, se chiffre à plusieurs millions de dollars américains, une manne qui pouvait servir à la reconstruction du pays.

Le monde doit mettre fin à l'injustice que subit la RDC. «Trop, c'est trop», a tonné Modero Nsimba. A la communauté internationale, le Gouvernement a lancé un appel à une prise de conscience du danger qui guette le Parc national des Virunga.

JOUER FRANC JEU AVEC LA RDC

«Le Congo appelle tous



Modero Nsimba du Tourisme (à gauche) et Patrick Muyaya, porte-parole du Gouvernement, lors du briefing du mercredi 20 juillet

ces gens à venir défendre ensemble le patrimoine commun de l'humanité», a indiqué le ministre Modero Nsimba.

De l'avis du ministre Patrick Muyaya, la communauté internationale doit changer de grille de lecture par rapport à ce qui se fait dans l'Est de la RDC. Certes, en matière de lutte contre le réchauffement climatique, la RDC est bien disposée à jouer son rôle, mais le monde doit comprendre que, dans sa partie Est, le Parc national des Virunga est en péril à cause de l'agression du Rwanda.

«Aux appartenances extérieures, on doit poser la question de savoir comment faire pour assurer à la fois la protection de l'environnement et aussi bâtir notre dévelop-

pement et garantir le bien-être de la population», note le ministre Muyaya.

Mais alors, qu'est-ce que Kinshasa attend exactement de la communauté internationale?

Patrick Muyaya a trouvé la bonne réponse : «Nous ne pouvons pas rester continuellement les bras croisés. Nous pensons que la communauté internationale peut faire davantage que des déclarations diplomatiques. La communauté internationale est co-responsable de ce qui se passe dans l'Est de la RDC. La paix en RdCongo permettra à ce pays de gagner davantage en termes de protection de l'environnement».

Et de souligner : «Dans l'Est de la RDC, la guerre se tient dans une aire protégée. On ne peut pas nous demander de faire plus sur la protection de la biodiversité sans condamner ce qui se fait dans les Virunga, avec la complicité du Rwanda».

MILITARISER LE PARC DES VIRUNGA : «L'OPTION EST SUR LA TABLE»

Compte tenu des exactions commises dans le Parc national des Virunga, Kinshasa menace de passer à la vitesse supérieure par une forte militarisation du lieu. «L'option est sur la table», a dit Modero Nsimba. Et d'ajouter : «Nous sommes prêts à la soumettre au Conseil des ministres si rien ne change».

«Ça serait au regret de nos partenaires, c'est-à-dire installer une administration militaire», note-t-il.

«Retirer le Parc national des Virunga de la liste de patrimoine mondial de l'uma-

nité est une option que nous envisageons aussi», a fait observer le ministre Modero Nsimba.

Plus modéré, Patrick Muyaya partage cette idée, mais il laisse à la communauté internationale de se ranger du côté de la RDC.

«Nous voulons nous engager dans des rapports mutuellement avantageux. Autant vous nous demandez de protéger la biodiversité, autant la communauté internationale doit nous aider à rétablir la sécurité», pense-t-il, soulignant qu'«on ne peut pas nous dire de rester dans la pauvreté pour sauver le monde. On n'est pas disposé à jouer ce rôle».

Avec 13,5% du territoire national couvert par les aires protégées, la RDC est déterminée à aller jusqu'à 17%. «L'objectif est d'aller au-delà, mais nous attendons de la part de la communauté internationale une sincérité lorsque des aires protégées telles que les Virunga sont détruites par une guerre d'agression», rappelle Modero Nsimba. Avant d'indiquer que : «Voir le Sud-Kivu et le Nord-Kivu en guerre affecte énormément le secteur du tourisme congolais. Parce que c'est la première zone touristique du pays».

La conclusion de Patrick Muyaya traduit toute la détermination de la RDC de ramener la communauté internationale de l'accompagner dans les efforts de pacification de sa partie Est. «Régions d'abord ensemble les problèmes de sécurité, ensuite on va se pencher sur la sauvegarde des aires protégées. Il est temps pour la RDC de rayonner», a conclu le porte-parole du Gouvernement.

